

FCP - CPR EURO BONDS P

FR0010304089

Informations générales

Nature	FCP
Devise comptable	EUR
Affectation des résultats	Mixte capitalisation / distrib
Zone géographique prépondérante	Europe
Dominante fiscale	

Informations pratiques

Agrément AMF	28/02/2006
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libelles en euro
Classification EuroPerformance	Obligations euro LT
Prospectus au	31/01/2008
Degré minimum d'exposition au risque action	
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 24 mois
Modifications	

Frais

Commission de souscription	Maximum 2,00 %
Commission de rachat	Fixe 0,00 %
Frais de gestion	Maximum 0,80 % TTC
Commission de dépositaire	
Commission de conversion	
Taux de Frais Effectif	30/09/2007 : 0,81%

Organismes

Promoteur	CPR ASSET MANAGEMENT 10, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON PARIS
Société de gestion	CPR ASSET MANAGEMENT 10, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON PARIS
Gestion administrative et comptable par délégation	CACEIS FASTNET 1, PLACE VALHUBERT 75013 PARIS
Gestionnaire financier par délégation	CPR ASSET MANAGEMENT 10, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON PARIS
Dépositaire	CACEIS BANK 1-3, PLACE VALHUBERT 75013 PARIS
Commissaire aux comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 185 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Informations diverses

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir, grâce à un portefeuille d'obligations de la zone euro, une performance supérieure à celle de l'indice EUROMTS GLOBAL.

Indicateur de référence : EUROMTS GLOBAL

L'indice Euro MTS Global est un indicateur représentatif de la performance du marché des obligations gouvernementales de la zone euro.

Orientation de placement

Le FCP est un OPCVM de gestion obligataire active opérant sur l'ensemble des sources de valeur ajoutée obligataire : taux nominaux, taux réels, change, crédit, sur un univers principalement centré sur les pays de la zone euro.

Le FCP est principalement investi en emprunts d'Etat et/ou garantie par un Etat de la zone euro.

L'objectif de gestion sera réalisé en investissant principalement dans des produits de taux des marchés de la zone euro, d'émetteurs publics ou privés, tout en se limitant aux signatures de notation BBB- et au dessus (Standard and Poor's) et Baa3 et au dessus (Moody's).

La gestion, essentiellement réalisée en titres « Investment Grade », est encadrée par des limites strictes par émetteur et en cumul de rating.

Son approche s'appuie sur une analyse macro-économique interne et externe, confrontée à une analyse de marché (flux, consensus...).

La position neutre du FCP est l'indice - EUROMTS GLOBAL; toutes les positions du portefeuille sont prises autour de cette référence.

Le portefeuille est géré au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre [0 ; + 10].

De façon ponctuelle, certaines opérations viseront également à tirer profit d'écarts de valorisation sur le marché.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés organisés et de gré à gré. Ces opérations ont pour but de faire face à des souscriptions/rachats importants, de couvrir ou d'exposer le portefeuille afin de moduler la sensibilité du FCP ou de mettre en œuvre des stratégies d'arbitrage.

Dans le but de dynamiser ou de couvrir le portefeuille, le FCP pourra réaliser des opérations sur dérivés de crédit portant sur des instruments mono-entité de référence : les CDS (Credit Default Swap) et des CLN (Credit Link Notes).

Les stratégies mises en œuvre seront les suivantes :

1. couverture par achat de protection des actifs via un CDS.
2. investissement par vente de protection via un CLN ou CDS.
3. arbitrage de spread entre une obligation et un CDS par achat ou vente de protection via un CDS.
4. arbitrage de spread entre deux CDS par achat et vente de protection via un CDS.

Le FCP pourra également exposer ou couvrir le portefeuille au travers de dérivés de crédit multi-émetteurs de type indices (iTraxx ou CDX et options sur iTraxx ou CDX) ou de type structurés (Tranche de CDO « Collateralized Debt Obligations » sur portefeuilles « be-spoke » ou sur portefeuille iTraxx, First-to-default, Second-to-default, nth -to-default) à l'intérieur de ses limites de risques et sans changer son profil de rendement/risque.

Par ailleurs et à titre accessoire, le FCP peut détenir des parts ou actions d'OPCVM, également effectuer des opérations de prise et mise en pension et des prêts/emprunts de titres dans le but de gérer ses liquidités et de façon plus générale de poursuivre son objectif de gestion.

Le FCP peut investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au groupe Crédit Agricole S.A.

L'ensemble de ces opérations est décrit dans la note détaillée du FCP.

Souscripteurs concernés

Parts P : Tous souscripteurs, principalement des personnes physiques. Parts I : Tous souscripteurs, principalement des personnes morales. Le FCP s'adresse à tous souscripteurs, notamment les investisseurs institutionnels qui recherchent un support d'investissement sur les produits de taux des marchés de la zone euro. Il est rappelé aux souscripteurs les risques inhérents à la détention d'OPCVM investis en obligations et en particulier la possibilité qu'il ne retrouve pas son capital initial au terme de la période conseillée d'au moins 2 ans.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans

Date de clôture de l'exercice

Dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

Périodicité de calcul de la VL

Quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France, de fermeture de la bourse de Paris ou d'interruption exceptionnelle des marchés.

Lieu de publication de la VL

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Conditions de souscription / rachat

Etablissements en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat : CPR Asset Management, CACEIS Bank, agences des Caisses Régionales du Crédit Agricole en France, agences LCL-le Crédit Lyonnais en France.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CPR Asset

Management.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CPR Asset Management.

Le porteur a connaissance que les établissements désignés ci-dessus pourront communiquer à tout moment et sur simple demande de la société de gestion la liste des personnes ayant instruit des souscriptions/rachats sur cet OPCVM.

Précision des modalités de passage d'un compartiment à un autre, d'une catégorie de parts à une autre, y compris du point de vue fiscal : Néant
Indication des bourses ou des marchés où les actions sont cotées ou négociées : Néant Possibilités prévues de suspendre, de limiter ou d'arrêter les souscriptions ou les rachats : Conformément à la réglementation en vigueur, le rachat par le FCP de ses parts comme l'émission de parts nouvelles peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le FCP quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Préavis incitatifs de souscription et/ou de rachat : Néant

Montant minimum de la souscription initiale :

Part P : une part

Part I : 1 million d'euros

Montant minimum des souscriptions ultérieures :

Part P : une part

Part I : une part

Fractionnement des parts : néant.

Date et heure de réception des ordres : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative avant 12 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à un cours inconnu) majoré le cas échéant des intérêts courus pendant une période de non-valorisation.

Précision des modalités de passage d'une catégorie de parts à une autre : les demandes d'échange sont centralisées chaque jour avant 11 heures et sont exécutées sur la base des valeurs liquidatives respectives des parts P et des parts I calculées suivant les cours de bourse du jour même (soit à cours inconnu).

Entité en charge de la centralisation des ordres : CPR Asset Management.

Performances au 31/07/2008

Année	Performance
2007	-0,20
2006	-1,73
2005	4,94
2004	6,58
2003	3,71
2002	7,52
2001	4,64
2000	6,28

